

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
nature juridique : EPCI

Numéro SIRET : 24620036400155

POSTE COMPTABLE DE LENS MUNICIPALE

M. 14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET ANNEXE PORT FLUVIAL

ANNEE 2018

Sommaire

I - Informations générales (5)

B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)

A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)

A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)

A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées

A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) – Sorties

A10.3 – Opérations liées aux cessions

A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – Sorties

A11 – Etat des travaux en régie

A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Actions de formation des élus

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire Informations générales et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
NEANT

.....

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

- III - Les provisions sont semi-budgétaires.

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	140 448.39	53 856.20
	Section d'investissement	75 331.81	180 601.08
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		190 599.92
	Report en section d'investissement (001)		283 910.81
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		215 780.20	708 968.01

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	140 448.39	244 456.12
	Section d'investissement	75 331.81	464 511.89
	TOTAL CUMULE	215 780.20	708 968.01

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	214 598.29	4 350.74			210 247.55
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	214 598.29	4 350.74			210 247.55
66	CHARGES FINANCIERES	28 263.65	22 712.17	5 551.48		0.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	242 861.94	27 062.91	5 551.48		210 247.55
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	75 331.81				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	107 834.00	107 834.00			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	183 165.81	107 834.00			75 331.81
	TOTAL	426 027.75	134 896.91	5 551.48		285 579.36

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)					
---	--	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	33 000.00	53 856.20			-20 856.20
	Total des recettes de gestion courante	33 000.00	53 856.20			-20 856.20
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	202 427.83				202 427.83
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	235 427.83	53 856.20			181 571.63
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	235 427.83	53 856.20			181 571.63

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	190 599.92				
--	-------------------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	464 511.89			464 511.89
	Total des dépenses d'équipement	464 511.89			464 511.89
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	75 331.81	75 331.81		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	75 331.81	75 331.81		
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	539 843.70	75 331.81		464 511.89
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	539 843.70	75 331.81		464 511.89
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)	72 767.08	72 767.08		
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières	72 767.08	72 767.08		
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	72 767.08	72 767.08		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	75 331.81			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	107 834.00	107 834.00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	183 165.81	107 834.00		75 331.81
	TOTAL	255 932.89	180 601.08		75 331.81
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					
		283 910.81			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 350.74		4 350.74
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	28 263.65		28 263.65
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX			
68	PROVISIONS		107 834.00	107 834.00
Dépenses de fonctionnement - Total		32 614.39	107 834.00	140 448.39

Pour information			
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non			
16	budgétaire)	75 331.81		75 331.81
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS (5)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A			
26	DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES			
29	IMMOBILISATIONS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET			
39	EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
49	DE TIERS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
59	FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		75 331.81		75 331.81

Pour information			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	53 856.20		53 856.20
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	53 856.20		53 856.20

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			190 599.92
--	--	--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	72 767.08		72 767.08
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS		(8)	
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
20	D'IMMOBILISATIONS			
204	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
21	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)		(9)	
23	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)			
26	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
27	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
28	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
29	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		107 834.00	107 834.00
45...	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
49	Opérations pour compte de tiers (7)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	72 767.08	107 834.00	180 601.08

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			283 910.81
---	--	--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	214 598.29	4 350.74			210 247.55
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	187 582.29				187 582.29
6226	HONORAIRES	21 810.00				21 810.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 906.00	4 094.40			811.60
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	300.00	256.34			43.66
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES						
(a)=(011+012+014+65+656)		214 598.29	4 350.74			210 247.55

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	CHARGES FINANCIERES (b)	28 263.65	22 712.17	5 551.48		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	28 897.15	28 897.15			
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	-633.50	-6 184.98	5 551.48		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		242 861.94	27 062.91	5 551.48		210 247.55

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	75 331.81				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	107 834.00	107 834.00			
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	107 834.00	107 834.00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		183 165.81	107 834.00			75 331.81
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		183 165.81	107 834.00			75 331.81

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		426 027.75	134 896.91	5 551.48		285 579.36
--	--	-------------------	-------------------	-----------------	--	-------------------

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
--	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	33 000.00	53 856.20			-20 856.20
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	33 000.00	53 856.20			-20 856.20
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		33 000.00	53 856.20			-20 856.20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	202 427.83				202 427.83
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	202 427.83				202 427.83
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		235 427.83	53 856.20			181 571.63

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
-----------------------------------	--	--	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	235 427.83	53 856.20			181 571.63
--	-------------------	------------------	--	--	-------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	190 599.92
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	464 511.89			464 511.89
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	464 511.89			464 511.89
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	Total des dépenses d'équipement	464 511.89			464 511.89
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	75 331.81	75 331.81		
1641	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS EN EUROS	75 331.81	75 331.81		
	Total des dépenses financières	75 331.81	75 331.81		
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	539 843.70	75 331.81		464 511.89

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)				
	Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	539 843.70	75 331.81		464 511.89
--	-------------------	------------------	--	-------------------

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	72 767.08	72 767.08		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	72 767.08	72 767.08		
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières		72 767.08	72 767.08		
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		72 767.08	72 767.08		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	75 331.81			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	107 834.00	107 834.00		
280414 12	AMORTIS SUBV EQUIPT COMMUNES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	80 000.00	80 000.00		
28158	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	27 834.00	27 834.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		183 165.81	107 834.00		75 331.81
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		183 165.81	107 834.00		75 331.81
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		255 932.89	180 601.08		75 331.81

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	283 910.81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1)
LIBELLE :...

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES						
13	Subventions d'investissement					
...						
16	Emprunts et dettes assimilées					
...						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affectation					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					
...						

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;
(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE
---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles						
- Equipements municipaux (2)						
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses						
Total recettes	391 744.81					
Solde d'investissement	391 744.81					

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement						

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)

Total dépenses	107 834.00					
Total recettes						
Solde de fonctionnement	-107 834.00					

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
---------	--------------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles					75 331.81	75 331.81
- Equipements municipaux (2)						
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières					75 331.81	75 331.81
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses					75 331.81	75 331.81
Total recettes					72 767.08	464 511.89
Solde d'investissement					-2 564.73	389 180.08

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement						

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total dépenses					32 614.39	140 448.39
Total recettes					53 856.20	53 856.20
Solde de fonctionnement					21 241.81	-86 592.19

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE
----------	---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement							
Dépenses réelles							
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>							
001 Solde d'exécution reporté de N-1							

RECETTES

Total recettes investissement	391 744.81						
Recettes réelles							
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>107 834.00</i>						
040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	107 834.00						
001 Solde d'exécution reporté de N-1	283 910.81						

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses fonctionnement	107 834.00						
Dépenses réelles							
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL							
66 CHARGES FINANCIERES							
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>107 834.00</i>						
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	107 834.00						
002 Déficit de fonctionnement reporté							

RECETTES

Total recettes fonctionnement							
Recettes réelles							
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							
<i>Recettes d'ordre</i>							
002 Excédent de fonctionnement reporté							

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
----------	---------	--------------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses investissement						75 331.81	75 331.81
Dépenses réelles						75 331.81	75 331.81
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					75 331.81	75 331.81
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>							
001	Solde d'exécution reporté de N-1						

RECETTES

Total recettes investissement						72 767.08	464 511.89
Recettes réelles						72 767.08	72 767.08
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					72 767.08	72 767.08
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>							107 834.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						107 834.00
001	Solde d'exécution reporté de N-1						283 910.81

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement						32 614.39	140 448.39
Dépenses réelles						32 614.39	32 614.39
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					4 350.74	4 350.74
66	CHARGES FINANCIERES					28 263.65	28 263.65
<i>Dépenses d'ordre</i>							107 834.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						107 834.00
002	Déficit de fonctionnement reporté						

RECETTES

Total recettes fonctionnement						53 856.20	53 856.20
Recettes réelles						53 856.20	53 856.20
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					53 856.20	53 856.20
<i>Recettes d'ordre</i>							
002	Excédent de fonctionnement reporté						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONA LES	Total
	DEPENSES	107 834.00				107 834.00
	Réalizations	107 834.00				107 834.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	107 834.00				107 834.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	107 834.00				107 834.00
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	-107 834.00				-107 834.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATI ON GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATI ON GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATI ON, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	48
	DEPENSES									
	Réalizations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalizations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total		
	DEPENSES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
		Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE				
(2)	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
	DEPENSES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total	
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								
		Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
(2)	Libellé	211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(2)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total			
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								
		Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE			Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES				
(2)	Libellé	311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total				
	DEPENSES								
	Réalizations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalizations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								
		Sous-fonction 41 SPORTS				Sous-fonction 42 JEUNESSE			
(2)	Libellé	411 SALLES DE SPORT, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
	DEPENSES								
	Réalizations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalizations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total					
	DEPENSES								
	Réalizations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalizations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								
		Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
(2)	Libellé	510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES								
	Réalizations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalizations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES						
	Réalizations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalizations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 - LOGEMENT

(2)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
	DEPENSES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
	DEPENSES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)				

(2)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRIETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

(2)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN				Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGROAL- IMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE, AUX INDUSTRIES MANUFACTURI ERES ET AU B.T.P.	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES		32 614.39							32 614.39
Réalizations		32 614.39							32 614.39
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 350.74							4 350.74
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 094.40							4 094.40
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	256.34							256.34
66	CHARGES FINANCIERES	28 263.65							28 263.65
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	28 897.15							28 897.15
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	-633.50							-633.50
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES		53 856.20							53 856.20
Réalizations		53 856.20							53 856.20
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	53 856.20							53 856.20
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	53 856.20							53 856.20
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDE (3)		21 241.81							21 241.81

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONA LES	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)	391 744.81				391 744.81
	Réalisations	391 744.81				391 744.81
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	283 910.81				283 910.81
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	107 834.00				107 834.00
3041412	AMORTIS SUBV EQUIPT COMMUNES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	80 000.00				80 000.00
28158	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	27 834.00				27 834.00
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	391 744.81				391 744.81

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATI ON GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATI ON GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATI ON, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	48
	DEPENSES (2)									
	Réalisations									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total		
	DEPENSES (2)					
	Réalizations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalizations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					
		Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE				
(1)	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
	DEPENSES (2)					
	Réalizations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalizations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total	
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
		Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
(1)	Libellé	211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total			
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
		Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE			Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES				
(1)	Libellé	311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total				
	DEPENSES (2)								
	Réalizations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalizations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
		Sous-fonction 41 SPORTS			Sous-fonction 42 JEUNESSE				
(1)	Libellé	411 SALLES DE SPORT, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
	DEPENSES (2)								
	Réalizations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalizations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total					
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
		Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
(1)	Libellé	510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES (2)						
	Réalizations						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES (2)						
	Réalizations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalizations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalizations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS					
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPLETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS
	DEPENSES (2)						
	Réalisations						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES (2)						
	Réalisations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)						

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN				Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT				
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
	DEPENSES (2)									
	Réalisations									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGROAL- IMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE, AUX INDUSTRIES MANUFACTURI ERES ET AU B.T.P.	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
	DEPENSES (2)	75 331.81							75 331.81
	Réalizations	75 331.81							75 331.81
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	75 331.81							75 331.81
1641	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS EN EUROS	75 331.81							75 331.81
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)	72 767.08							72 767.08
	Réalizations	72 767.08							72 767.08
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	72 767.08							72 767.08
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	72 767.08							72 767.08
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)	-2 564.73							-2 564.73

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/2018
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
[...]						
5192 Avances de trésorerie						
[...]						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
[...]						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
[...]						
5194 Billets de trésorerie						
[...]						
5198 Autres crédits de trésorerie						
[...]						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 347 000.00									
1641 Emprunts libellés en euros (Total)					1 347 000.00									
001 PF - MON217473	Sté de Fin. Local	26/12/2003	23/02/2004	01/04/2004	667 000.00	F	Taux Fixe	4.50	4.64	EUR	T	P	O	A1
002 PF - 99139931285	Crédit Agricole	29/12/2004	30/12/2004	30/03/2005	300 000.00	F	Taux Fixe	3.90	3.96	EUR	T	P	O	A1
003 - MON281742EUR	La Banque Postale	11/12/2013	31/12/2013	01/04/2014	380 000.00	F	Taux Fixe	3.87	3.92	EUR	T	C	O	A1
1643 Emprunts libellés en devises (Total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (Total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (Total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)														
1687 Autres dettes (Total)														
Total général					1 347 000.00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2018											
	Couverture? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)										0.00	0.00	
												0.00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				648 736.36					75 331.81	28 897.15	0.00	5 551.48
1641 Emprunts libellés en euros (Total)				648 736.36					75 331.81	28 897.15	0.00	5 551.48
001 PF - MON217473	N	-	A1	243 171.11	5.00	F	Taux Fixe	4.50	39 548.39	12 228.80	0.00	2 766.07
002 PF - 99139931285	N	-	A1	115 815.25	6.00	F	Taux Fixe	3.90	16 783.42	4 995.46	0.00	12.55
003 - MON281742EUR	N	-	A1	289 750.00	15.00	F	Taux Fixe	3.87	19 000.00	11 672.89	0.00	2 772.86
1643 Emprunts libellés en devises (Total)										0.00	0.00	
												0.00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (9)										0.00	0.00	
												0.00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)										0.00	0.00	
												0.00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)										0.00	0.00	
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)										0.00	0.00	
												0.00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)										0.00	0.00	
												0.00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (Total)										0.00	0.00	
												0.00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)										0.00	0.00	
												0.00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)										0.00	0.00	
												0.00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)										0.00	0.00	
1681 Autres emprunts (Total)										0.00	0.00	
												0.00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)										0.00	0.00	
												0.00
1687 Autres dettes (Total)										0.00	0.00	
												0.00
Total général				648 736.36					75 331.81	28 897.15	0.00	5 551.48

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couvertures éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2018 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)													0.00	
Barrière simple (B)														0.00
TOTAL (B)													0.00	
Option d'échange (C)														0.00
TOTAL (C)													0.00	
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														0.00
TOTAL (D)													0.00	
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														0.00
TOTAL (E)													0.00	
Autres types de structures (F)														0.00
TOTAL (F)													0.00	
TOTAL													0.00	

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt après opérations de couvertures éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur les deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2018 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couvertures éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A2.4
A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (Cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100.00					
	Montant en Euros	648 736.36					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunt couvert			Instruments de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2018	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
[...]													
Taux variable simple (total)													
[...]													
Taux complexe (total) (2)													
[...]													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)									
[...]									
Taux variable simple (total)									
[...]									
Taux complexe (total) (2)									
[...]									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2018	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166																
Refinancement de dette (3)																
[...]																
Total des recettes au c/166																
Refinancement de dette (4)																
[...]																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2018

IV
A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2018 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/2018	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
					Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
					Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)								
[...]																		
TOTAL																		

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A: annuelle; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<i>Après des organismes de droit privé</i>					
[...]					
<i>Après des organismes de droit public</i>					
[...]					
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>					
[...]					
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)			
LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
[...]			
TOTAL			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

PROCÉDURES	CHOIX DE L'AUTORITÉ COMMUNAUTAIRE	DÉLIBÉRATIONS
Immobilisation de faible valeur < 500 € T.T.C.	1 an	conseil 13/12/2016
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre	10 ans	conseil 13/12/2016
Frais d'études : Frais d'études non suivi de réalisation	5 ans	conseil 13/12/2016
Frais de recherche et de développement	5 ans	conseil 13/12/2016
Frais d'insertion : Frais d'insertion non suivi de réalisation	5 ans	conseil 13/12/2016
Subvention d'équipement versée : Biens mobiliers, matériel ou études	5 ans	conseil 13/12/2016
Subvention d'équipement versée : Biens immobiliers ou installations	30 ans	conseil 13/12/2016
Subvention d'équipement versée : Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	conseil 13/12/2016
Subvention d'équipement versée : Aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories	5 ans	conseil 13/12/2016
Concessions et droits similaires : dont logiciels, licences, brevets, clip vidéo, droit d'utilisation d'un marque, logo...	2 ans	conseil 13/12/2016
Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans	conseil 13/12/2016
Autres agencements et aménagement de terrains : dont irrigation, clôture, portail, table d'orientation, aménagement d'un parcours sportif, sentier de randonnée, murs de soutènement...	20 ans	conseil 13/12/2016
Immeubles de rapport : Bâtiments productifs de revenus (pépinières, unités-relais, ...)	20 ans	conseil 13/12/2016
Construction sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction	conseil 13/12/2016
Installations générales, agencements, aménagement des constructions : dont interphone, alarme, sonnerie, antenne de télévision, capteurs solaires, chaudière, récupérateur de chaleur, climatisation, cuisine, douche, réseau électrique, fenêtres, boiseries, survitrage, volet, insonorisation, rembarde dans un bâtiment, rampe, sanitaire, signalétique dans un bâtiment, équipement fixe de sonorisation, terrasse, véranda, ascenseur...	20 ans	conseil 13/12/2016
Bâtiments légers : dont abris, serre, bungalow, cabane, cabanon, cages pour animaux, volière...	15 ans	conseil 13/12/2016
Bâtiments divers : dont atelier, déchetterie, garage, refuge...	20 ans	conseil 13/12/2016
Installations de voirie : dont feux tricolores, jalonnement, candélabre, glissière de sécurité, mât, rembarde en bordure de voirie, mobilier urbain (bacs, jardinières...), signalétique (ex. : dans un parc d'activité)...	20 ans	conseil 13/12/2016
Réseaux câblés et de fibre optique	15 ans	conseil 13/12/2016
Autres réseaux	15 ans	conseil 13/12/2016
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : dont extincteurs, bornes incendies, motopompe, téléalarme, télésurveillance, vidéosurveillance...	15 ans	conseil 13/12/2016
Matériel roulant de voirie : véhicules affectés aux travaux de voirie (dont pelle mécanique, pelleteuse, sableuse...)	10 ans	conseil 13/12/2016
Autre matériel et outillage de voirie : dont (sur voie publique) barrières, corbeilles...	15 ans	conseil 13/12/2016

Petit outillage : dont chalumeau, tronçonneuse, pulvérisateur, broyeur, tondeuse, cisailles électriques, débrousailleuse, coupe-bordures, scarificateur, semoir, décapeur thermique, ponceuse, raboteuse à bois, scie circulaire, scie à ruban, scie sauteuse, meule, poste à soudeuse, perceuse électrique, dévidoirs, coffret d'outillage et son contenu...	5 ans	conseil 13/12/2016
Autres matériels et outillages techniques : dont nettoyeur à pression, motoculteur, rouleau de jardin, groupe électrogène, compresseur, pompe, thermopompe, établi, table à souder, massicot, marteau-piqueur, thermostat, tonneau, robot (machine atelier), surfaceuse, table traçante, palan, diable, échelle...	10 ans	conseil 13/12/2016
Autres : installation d'un compteur électrique, banc (mobilier urbain), cartographie (plans consultables par le public), conteneurs, compostage, bacs tri, bornes enterrées...	10 ans	conseil 13/12/2016
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans	conseil 13/12/2016
Véhicules de tourisme et petit utilitaire	7 ans	conseil 13/12/2016
Gros utilitaire	10 ans	conseil 13/12/2016
Poids Lourds	15 ans	conseil 13/12/2016
Motos, Mobylettes, Scooters	7 ans	conseil 13/12/2016
Vélos	5 ans	conseil 13/12/2016
Autres matériels de transport (dont remorque, chariot élévateur, appareil ou engin de levage...)	10 ans	conseil 13/12/2016
Matériel informatique et de bureau : dont photocopieur, ordinateur, écran d'ordinateur, scanners, serveurs, modem, clavier d'ordinateur, dictaphone, poste téléphonique, duplicateur, fax, machines à affranchir, pointeuse, scanner, standard téléphonique, répondeur, télécopieur, téléphone, télécopieur, déchiqueteuse, destructeur de documents, pèse-lettres, calculatrice, lampadaires, luminaires...	5 ans	conseil 13/12/2016
Coffres-forts - armoires fortes	30 ans	
Mobilier : dont bureaux, tables, armoires, bibliothèques, étagères, fauteuils, sièges, chaises, canapés, bacs (ex. : à livres), bancs (meuble), casiers, rayonnages, chauffeuses, coffres, commodes, comptoir, desserte, tableau, tabouret, tapis, tiroir, vaisselier, vestiaire, classeurs...	15 ans	conseil 13/12/2016
Cheptel : Animaux composant un cheptel	7 ans	conseil 13/12/2016
Matériels audiovisuels et de communication - Fêtes et cérémonies : dont exposition, sonorisation portable, haut-parleur, amplificateur, télévision, appareil photo, zoom, matériel audiovisuel divers, caméra, drapeau, écran pour projection, caméscope, radio, récepteur de télévision, rétroprojecteur, projecteur, grilles d'exposition, stand d'exposition, tente, podium, estrade, stéréophonie, tuner, panneaux d'affichage, magnétophone, magnétoscope, mégaphone... Divers : dont fonds documentaires, rideau, store, tiroir-caisse, touniquet (aménagement d'un passage), urne, repose-pieds, jardinières placées à l'intérieur d'un bâtiment...	10 ans	conseil 13/12/2016
Matériel de cuisine et nettoyage : vaisselle, machine à café (percolateur), réchaud, réfrigérateur, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, lave-mains, sèche-mains, shampouineuse à moquette, aspirateur, monobrosse, autolaveuse, escabeau...	10 ans	conseil 13/12/2016
Structures de jeux : toboggan, balançoire, tourniquet (jeu d'extérieur), buts...	15 ans	conseil 13/12/2016

IMMOBILISATIONS

Date Edition: 26/02/2018

Collectivité : CA LENS LIEVIN
 Budget : 14PORT FLUVIAL
 Nature : 2041412

DE L'EXERCICE 2018

Situation détaillée

Critères particuliers: Budget: 14PORT FLUVIAL / Bien / Sans cession /

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACQUIS.	DATE M. SERVICE	DUREE AMORTI.	VALEUR D' ACQUISITION	CUMUL AMORTIAU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12 (1)	SORTIE DE L'ACTIF (2)	AMORTIS. DE L'EXERCICE
AUT14/07/2041412/00001	SUBVENTION COMMUNE HARNES AMENAGEMENT QUAI FLUVIAL.	31/12/2014	31/12/2014	15	1 200 000,00	240 000,00	960 000,00	880 000,00		80 000,00
Sous Total par Nature 2041412						240 000,00	960 000,00	880 000,00		80 000,00

(1) ou à la date de sortie de l'actif pour les biens sortis de l'actif pendant l'exercice.

(2) Dans le cas des sorties totales

IMMOBILISATIONS

Date Edition: 26/02/2018

Collectivité : CA LENS LIEVIN

Budget : 14PORT FLUVIAL

Nature: 2158

DE L'EXERCICE 2018

Situation détaillée

Critères particuliers: Budget: 14PORT FLUVIAL / Bien / Sans cession /

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACQUIS.	DATE M. SERVICE	DUREE AMORTI.	VALEUR D' ACQUISITION	CUMUL AMORTIAU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12 (1)	SORTIE DE L'ACTIF (2)	AMORTIS. DE L'EXERCICE
AUT11/07/QUAL/00001	REHABILITATION PARTIELLE DU QUAI OUEST DU PORT FLUVIAL HARNES	02/09/2015	02/09/2015	15	417 515,04	55 668,00	361 847,04	334 013,04		27 834,00
Sous Total par Nature 2158										
					417 515,04	55 668,00	361 847,04	334 013,04		27 834,00
Total par Budget : 14PORT FLUVIAL										
					1 617 515,04	295 668,00	1 321 847,04	1 214 013,04		107 834,00
Total par Collectivité : CA LENS LIEVIN										
					1 617 515,04	295 668,00	1 321 847,04	1 214 013,04		107 834,00

(1) ou à la date de sortie de l'actif pour les biens sortis de l'actif pendant l'exercice.

(2) Dans le cas des sorties totales

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

nature de la provision	montant de la provision de l'exercice	date de constitution	montant des prov. et dépr. Constituées au 01/01/2018	montant total des provisions constituées	reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE provisions au 31/12/2018
PROVISIONS BUDGETAIRES						
provisions pour risques et charges						
provisions pour dépréciations						
TOTAL BUDGETAIRE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
provisions pour risques et charges						
provisions pour dépréciations						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRE						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		75 331.81	75 331.81
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		75 331.81	75 331.81
1641	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS EN EUROS	75 331.81	75 331.81
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	75 331.81			75 331.81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		183 165.81	107 834.00
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		183 165.81	107 834.00
28041412	AMORTIS SUBV EQUIPT COMMUNES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	80 000.00	80 000.00
28158	AMORTISSEMENT D'IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	27 834.00	27 834.00
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement	75 331.81	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	107 834.00		283 910.81	72 767.08	464 511.89

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	75 331.81
Ressources propres disponibles IV	464 511.89
Solde V=IV-II (3)	+389 180.08

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<i>Total des dépenses réelles</i>		
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<i>Total des recettes réelles</i>		
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opé.)	
	Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles		
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)	
Total des recettes réelles		
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Total des dépenses réelles		
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	
Dotation et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
Total des recettes réelles		
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Aquisitions d'immobilisations	
	Opération d'équipement n°... (1 ligne par opé.)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opé.c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)	
	Total des dépenses réelles	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opé c/ de tiers n°	
	Total des recettes réelles	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

A9 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

N° opération : [...] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :			
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
DEPENSES (a)					
[...]	(2)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire					
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Annulations sur dépenses (c)(3)					
Dépenses nettes (a-c)					
RECETTES (b)					
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)					
040 Financement par le mandataire					
041 Financement par emprunt à la charge du tiers					
Annulations sur recettes (d) (3)					
Recettes nettes (b-d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A.8
A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFERES	

NEANT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

N° opération : [...] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :			
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
DEPENSES (a)					
[...] (2)					
040 Travaux réalisé par le personnel du mandataire					
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Annulations sur dépenses (c)(3)					
Dépenses nettes (a-c)					
RECETTES (b)					
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)					
040 Financement par le mandataire					
041 Financement par emprunt à la charge du tiers					
Annulations sur recettes (d) (3)					
Recettes nettes (b-d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
BUDGET PORT FLUVIAL	

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	NEANT			
Acquisitions à titre gratuit				
	NEANT			
Mise à disposition				
	NEANT			
Affectation				
	NEANT			
Mises en concession ou affermage				
	NEANT			
Divers				
	NEANT			
TOTAL GENERAL		0,00 €	0,00 €	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2
BUDGET PORT FLUVIAL	

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
	NEANT						
Cessions à titre gratuit							
	NEANT						
Mise à disposition							
	NEANT						
Affectation							
	NEANT						
Mises en concession ou affermage							
	NEANT						
Mise à la réforme							
	NEANT						
Divers							
	NEANT						
TOTAL GENERAL		0,00 €					0,00 €

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3
BUDGET PORT FLUVIAL	

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A10.4
BUDGET PORT FLUVIAL	

A10.4 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	NEANT			
Acquisitions à titre gratuit				
	NEANT			
Mise à disposition				
	NEANT			
Affectation				
	NEANT			
Mises en concession ou affermage				
	NEANT			
Divers				
	NEANT			
TOTAL GENERAL		0,00 €	0,00 €	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A10.5
BUDGET PORT FLUVIAL	

A10.5 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
	NEANT						
Cessions à titre gratuit							
	NEANT						
Mise à disposition							
	NEANT						
Affectation							
	NEANT						
Mises en concession ou affermage							
	NEANT						
Mise à la réforme							
	NEANT						
Divers							
	NEANT						
TOTAL GENERAL		0,00 €					0,00 €

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée Résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-arial (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	
Provisions pour garanties d'emprunts	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	
Recettes réelles de fonctionnement	
Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) CF. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT BAIL	B1.3

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE	B1.4

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

SANS OBJET

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2018)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018(2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2018	Restes à financer (exercices au delà de 2018)
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2018)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018(2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2018	Restes à financer (exercices au delà de 2018)
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'AFFECTION SPECIALE	B3

SANS OBJET

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt (voir état B1.1)				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc. Et autres lieux publics désignés par la

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou

(3) Préciser la nature de la délégation (concession,

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			0
Autres organismes de regroupement			0
	/	/	

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Nombre de membres en exercice	96
Nombre de membres présents	73
Nombre de suffrages exprimés	72

VOTES

Pour	72
Contre	
Abstentions	

Date de convocation : 16 MAI 2019 ET 13 JUIN 2019

Présenté par le Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Lievin
A Lens, le 19/06/2019

SYLVAIN ROBERT [Signature]

Delibéré par le conseil communautaire, réuni en session ordinaire
A Lens, le 19/06/2019

Les membres de l'assemblée délibérante:

Cf liste des personnes présentes	
----------------------------------	--



**Pour le Président,
Sylvain ROBERT
et par délégation,**

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le

28/06/2019

A Lens, le

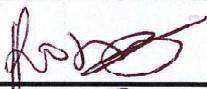
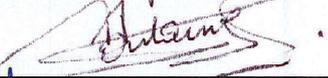
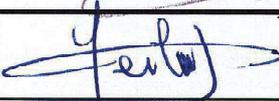
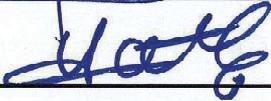
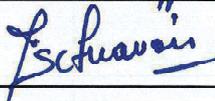
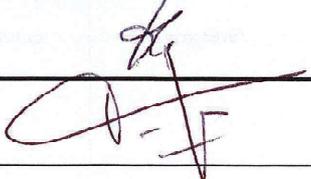
**Le Vice-Président
Dominique ROBILLART**

[Signature]

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
(2) L'assemblée délibérante étant

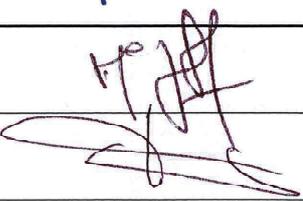
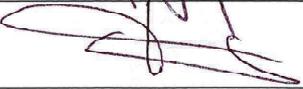
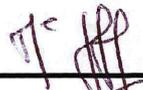
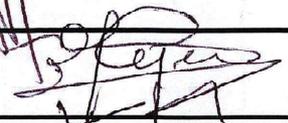
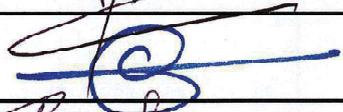
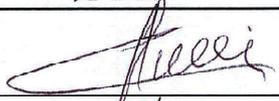
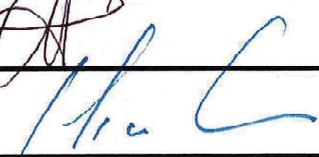
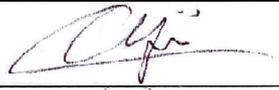
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

LISTE DES PERSONNES PRESENTES
CONSEIL DU JEUDI 25 AVRIL 2019 A 18 H 30

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	POUVOIR DONNE A	SIGNATURE
Ablain-Saint-Nazaire	Dominique ROBILLART		
Acheville	Philippe LA GRANGE	Alain SZABO	
Aix-Noulette	Alain LEFEBVRE		
	Christine ROSZAK		
Angres	Maryse COUPIN	Christian CHAMPIRE	
	Serge POIX	J. M. FONTAINE	
Annay-sous-Lens	Yves TERLAT		
	Laurence WATTIEZ		
Avion	Jean-Marc TELLIER		
	Perrine CIOFFI		
	Jean LETOQUART		
	Rose-May SCHIAVON		
	Pierre CHERET		
	Martine VANDEVOORDE	Perrine CIOFFI	
Bénifontaine	Jacques JAKUBOSZCZAK		
Billy-Montigny	Bruno TRONI		
	Dominique FALIVA		
	José EVRARD	Excuse	

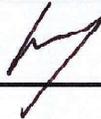
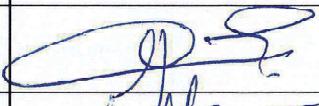
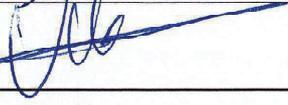
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

LISTE DES PERSONNES PRESENTES
CONSEIL DU JEUDI 25 AVRIL 2019 A 18 H 30

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	POUVOIR DONNE A	SIGNATURE
Bouvigny-Boyeffles	Maurice VISEUX	Bernard BAUDE	
Bully-les-Mines	François LEMAIRE		R.
	Caroline LOUBAT	Martine CZEKALOWSKI	
	Pierre LACHERIE		
	Martine CZEKALOWSKI		
Carency	Justin CLAIRET	Yvon LEJEUNE	
Eleu-dit-Leauwette	Alain BAVAY		
Estevelles	Alain SZABO		
Fouquières-iez-Lens	Jean HERMAND		
	Donata HOCHART	J. P. THIRION	
	Jean-Pierre THIRION		
Givenchy-en-Gohelle	Pierre SENECHAL		
Gouy-Servins	Alain LHERBIER		
Grenay	Christian CHAMPIRE		
	Christelle BUISSETTE		
	Antoine IBBA		

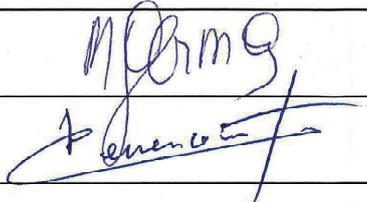
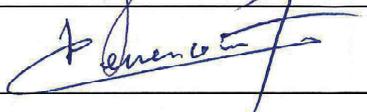
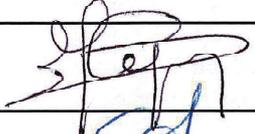
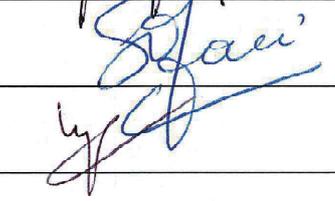
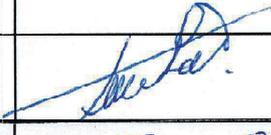
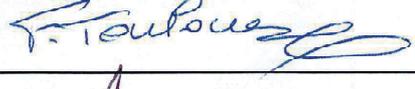
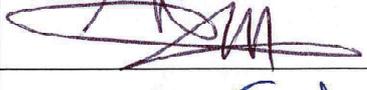
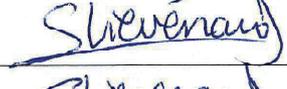
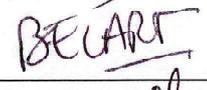
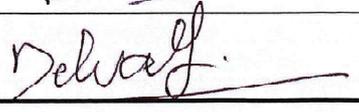
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

LISTE DES PERSONNES PRESENTES
 CONSEIL DU JEUDI 25 AVRIL 2019 A 18 H 30

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	POUVOIR DONNE A	SIGNATURE
Harnes	Philippe DUQUESNOY		
	Jeanne HOUZIAUX		
	Jean-Luc DAUCHY		
	Jean-Marie FONTAINE		
Hulluch	André KUHCINSKI		
Lens	Sylvain ROBERT		
	Cécile BOURDON	Excusée	
	Thierry DAUBRESSE		
	Naceira VINCENT		
	Jean-Paul DECOURCELLES		
	Hélène CORRE	Excusée	
	Philippe RAYTER	Excusé	
	Katia BRETON	Excusée	
	Arnaud SANCHEZ		
	Sophie GAUTHY		
Hugues SION			

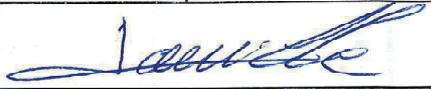
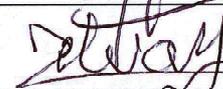
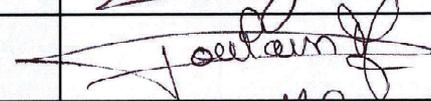
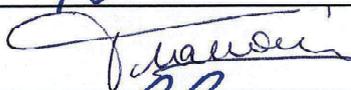
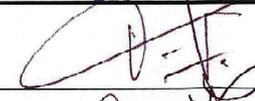
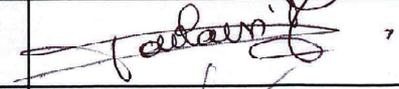
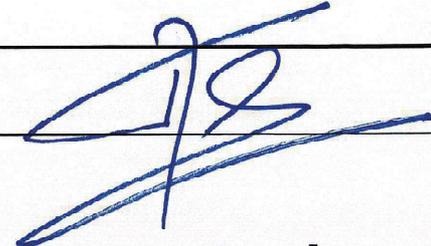
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

LISTE DES PERSONNES PRESENTES
CONSEIL DU JEUDI 25 AVRIL 2019 A 18 H 30

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	POUVOIR DONNE A	SIGNATURE
Liévin	Laurent DUPORGE		
	Martine GERMA		
	Daniel DERNONCOURT		
	Mina OUBALAAID	Excusée	
	Yvon LEJEUNE		
	Samia GACI		
	Edmond GOGUILLON		
	Françoise HAUTECOEUR	Excusée	
	Jean-Bernard MACQUART		
	Roger FRUCHART		
Loison-sous-Lens	Daniel KRUSZKA	francoise TOULOUSE	
	Françoise TOULOUSE		
Loos-en-Gohelle	Jean-François CARON		
	Christine STIEVENARD		
	Claude BASSEZ	Christine STIEVENARD	
Mazingarbe	Alain COURAULT		
	Catherine BECART		
	Bertrand NAGLIK	VALEAIE DELVALLEE	

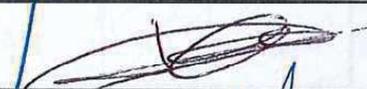
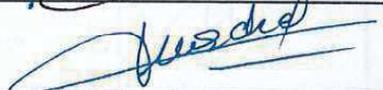
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

LISTE DES PERSONNES PRESENTES
CONSEIL DU JEUDI 25 AVRIL 2019 A 18 H 30

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	POUVOIR DONNE A	SIGNATURE
Méricourt	Bernard BAUDE		
	Rose-Marie JULLIARD		
	Alexandre D'ANDREA		
	Laurent DASSONVILLE		
Meurchin	Daniel TOP		
	Sylvie DUPUIS	Yves TERLAT	
Noyelles-sous-Lens	Alain ROGER		
	Valérie DELVALLEZ		
	Maryvonne POULAIN		
Pont-à-Vendin	Alain LHOEZ		
Sains-en-Gohelle	Alain DUBREUCQ		
	Dorise TRANAIN		
	Didier DRECQ	Alain DUBREUCQ	
Sallaumines	Christian PEDOWSKI	Bruno TRONI	
	Laurence DEPOORTER	Maryvonne POULAIN	
	Patrick CAMBRAY	Rose-Marie JULLIARD	
	Joël BERNARD	Excusé	
Servins	Patrice DELALEU	Alain BANAY	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	POUVOIR DONNE A	SIGNATURE
Souchez	Jean-Marie ALEXANDRE		
Vendin-le-Vieil	Didier HIEL		
	Sylvie TAPPELLA		
	Sébastien OGEZ	Sylvie TAPPELLA	
Villers-au-Bois	Jean-Pierre BLANCART		
Vimy	Jacques LARIVIERE		
	Evelyne NACHEL		
Wingles	Maryse LOUP		
	Nicolas BAYS		
	Christophe DRUELLES		

REÇU LE

28 JUIN 2019



Sous-Préfecture
de LENS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

**Bordereau de dépôt des documents budgétaires valant accusé de réception à établir en double exemplaire
CE DOCUMENT EST A REMPLIR PAR LA COLLECTIVITÉ**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

Nature du document	Principal	Eau	Assainissement	Action Economique	Port Fluvial	Crematorium	Dév Num	S.P.A.N.C.
Budget primitif								
Compte administratif	X	X	X	X	X	X	X	X
Délibération d'affectation des résultats								
Délibération d'approbation du compte administratif								
Compte de gestion	X	X	X	X	X	X	X	X
Délibération d'approbation du compte de gestion								
Budget supplémentaire	X	X	X	X	X	X	X	X
Décision modificative								

* Cocher les cases se rapportant aux documents déposés.

Observations éventuelles (cadre réservé à l'administration) :

Cachet de la collectivité et signature du président



Cachet de la préfecture ou de la sous-préfecture et date de réception





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 16 mai et 13 juin 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean HERMAND, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Monsieur Roger FRUCHART, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bertrand NAGLIK, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain LHOEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL

Procuration(s) : 17

Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Alain SZABO, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Serge POIX à Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Madame Martine VANDEVOORDE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Maurice VISEUX à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Donata HOCHART à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Claude BASSEZ à Madame Christine STIEVENARD, Madame Sylvie DUPUIS à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Didier DRECQ à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bruno TRONI, Madame Laurence DEPOORTER à Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Patrick CAMBRAY à Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPPELLA

Absent(s) excusé(s) : 23

Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Pierre CHERET, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Monsieur Jean-Luc DAUCHY, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Madame Hélène CORRE, Monsieur Philippe RAYTER, Madame Katia BRETON, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Mina OUBALAAID, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Joël BERNARD, Madame Maryse LOUP, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C190619_D025

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion 2018

Le rapporteur du budget ayant exposé,

Vu l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Vu le compte de gestion 2018, dressé par le Comptable Public,

Vu la note de synthèse,

Le Compte Administratif reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice pour le Budget Principal et les Budgets Annexes. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2018. Il doit être en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

		(1)	(2)	(3)=(1)+(2)
	Budget Principal	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2017 (R002/R001)	11 254 382,84	11 002 819,66	22 257 202,50
B	Affectation résultat 2017 (1068)		5 504 855,39	5 504 855,39
C	Recettes de l'exercice 2018	138 054 983,12	12 696 534,08	150 751 517,20
D=A+B+C	Total recettes 2018	149 309 370,96	29 404 209,13	178 713 580,09
E	Dépenses de l'exercice 2018	125 254 087,81	26 197 737,14	151 451 824,95
F	Report résultat 2017 (E001)			0,00
G=E+F	Total dépenses 2018	125 254 087,81	26 197 737,14	151 451 824,95
H=D-G	Résultat brut de clôture de l'exercice 2018	24 055 283,15	3 206 471,99	27 261 755,14
I	Restes à réaliser Recettes		1 000 000,00	1 000 000,00
J	Dépenses	1 212 638,88	3 347 215,29	4 559 854,17
K=I-J	Solde	-1 212 638,88	-2 347 215,29	-3 559 854,17
L=H+K	Résultat net de clôture de l'exercice 2018	22 842 644,27	859 256,70	23 701 900,97

		(1)	(2)	(3)=(1)+(2)
	Budget Action Economique	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2017 (R002/R001)	5 870 614,51		5 870 614,51
B	Affectation résultat 2017 (1068)		5 873 153,78	5 873 153,78
C	Recettes de l'exercice 2018	7 328 011,34	3 092 938,42	10 420 949,76
D=A+B+C	Total recettes 2018	13 198 625,85	8 966 092,20	22 164 718,05
E	Depenses de l'exercice 2018	5 163 603,35	14 902 155,05	20 065 758,40
F	Report résultat 2017 (D001)		5 873 153,78	5 873 153,78
G=E+F	Total dépenses 2018	5 163 603,35	20 775 308,83	25 938 912,18
H=D-G	Résultat brut de clôture de l'exercice 2018	8 035 022,50	-11 809 216,63	-3 774 194,13
I	Restes à réaliser Recettes			0,00
J	Depenses	73 333,00	520 000,00	593 333,00
K=I-J	Solde	-73 333,00	-520 000,00	-593 333,00
L=H K	Résultat net de clôture de l'exercice 2018	7 961 689,50	-12 329 216,63	-4 367 527,13

		(1)	(2)	(3)=(1)+(2)
	Budget Port Fluvial	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2017 (R002/R001)	190 599,92	283 910,81	474 510,73
B	Affectation résultat 2017		72 767,08	72 767,08
C	Recettes de l'exercice 2017	53 856,20	107 834,00	161 690,20
D=A+B+C	Total recettes 2018	244 456,12	464 511,89	708 968,01
E	Depenses de l'exercice 2018	140 448,39	75 331,81	215 780,20
F	Report résultat 2017 (D001)			0,00
G=E+F	Total dépenses 2018	140 448,39	75 331,81	215 780,20
H=D-G	Résultat brut de clôture de l'exercice 2018	104 007,73	389 180,08	493 187,81
I	Restes à réaliser Recettes	0,00		0,00
J	Depenses	0,00		0,00
K=I-J	Solde	0,00	0,00	0,00
L=H K	Résultat net de clôture de l'exercice 2018	104 007,73	389 180,08	493 187,81

	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	
	Budget Développement Numérique	Fonctionnement	Investissement	
			Total	
A	Report résultat 2017 (R002/R001)	1 040 293,03	1 370 028,85	2 410 321,88
B	Affectation résultat 2017		207 235,15	207 235,15
C	Recettes de l'exercice 2018	453 543,03	311 317,57	764 860,60
D=A+B+C	Total recettes 2018	1 493 839,11	1 968 581,57	3 462 420,68
E	Dépenses de l'exercice 2018	112 868,96	599 429,74	712 298,70
F	Report résultat 2017 (D001)	0,00		0,00
G=E+F	Total dépenses 2018	112 868,96	599 429,74	712 298,70
H=D-G	Résultat brut de clôture de l'exercice 2018	1 380 970,15	1 369 151,83	2 750 121,98
I	Restes à réaliser Recettes			0,00
J	Dépenses		33 827,04	33 827,04
K=I-J	Solde	0,00	-33 827,04	-33 827,04
L=H K	Résultat net de clôture de l'exercice 2018	1 380 970,15	1 335 324,79	2 716 294,94

	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	
	Budget Assainissement	Fonctionnement	Investissement	
			Total	
A	Report résultat 2017 (R002/R001)	5 246 840,02		5 246 840,02
B	Affectation résultat 2017		3 247 518,29	3 247 518,29
C	Recettes de l'exercice 2018	13 011 012,39	3 257 168,23	16 268 180,62
D=A+B+C	Total recettes 2018	18 257 852,41	6 504 686,52	24 762 538,93
E	Dépenses de l'exercice 2018	7 744 644,25	10 693 636,50	18 638 280,75
F	Report résultat 2017 (D001)		1 120 725,98	1 120 725,98
G=E+F	Total dépenses 2018	7 744 644,25	12 014 362,48	19 759 006,73
H=D-G	Résultat brut de clôture de l'exercice 2018	10 513 208,16	-5 509 675,96	5 003 532,20
I	Restes à réaliser Recettes			1 639 660,35
J	Dépenses		2 622 100,44	2 622 100,44
K=I-J	Solde	0,00	-982 440,09	-982 440,09
L=H K	Résultat net de clôture de l'exercice 2018	10 513 208,16	-6 492 116,05	4 021 092,11

		(1)	(2)	(3)=(1)+(2)
Budget Eau		Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2017 (R002/R001)	2 211 512,43	2 359 758,88	4 571 271,31
B	Affectation résultat 2017		1 074 486,34	1 074 486,34
C	Recettes de l'exercice 2018	6 575 835,65	1 357 544,60	7 933 380,26
D=A+B+C	Total recettes 2018	8 787 348,09	4 791 789,82	13 579 137,91
E	Depenses de l'exercice 2018	2 845 525,77	8 017 403,95	10 862 929,72
F	Report résultat 2017 (D001)			0,00
G=E+F	Total dépenses 2018	2 845 525,77	8 017 403,95	10 862 929,72
H=D-G	Résultat brut de clôture de l'exercice 2018	5 941 822,32	-3 225 614,13	2 716 208,19
I	Restes à réaliser Recettes		312 624,30	312 624,30
J	Depenses	0,00	1 031 312,15	1 031 312,15
K=I-J	Solde	0,00	-718 687,85	-718 687,85
L=H K	Résultat net de clôture de l'exercice 2018	5 941 822,32	-3 944 301,98	1 997 520,34

		(1)	(2)	(3)=(1)+(2)
Budget SPANC		Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2017 (R002/R001)	105 628,21		105 628,21
B	Affectation résultat 2017			0,00
C	Recettes de l'exercice 2018	12 435,05		12 435,05
D=A+B+C	Total recettes 2018	118 063,26	0,00	118 063,26
E	Depenses de l'exercice 2018	2 600,17		2 600,17
F	Report résultat 2017 (D001)			0,00
G=E+F	Total dépenses 2018	2 600,17	0,00	2 600,17
H=D-G	Résultat brut de clôture de l'exercice 2018	115 463,09	0,00	115 463,09
I	Restes à réaliser Recettes			0,00
J	Depenses			0,00
K=I-J	Solde	0,00	0,00	0,00
L=H K	Résultat net de clôture de l'exercice 2018	115 463,09	0,00	115 463,09

	Budget Crématorium	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2017 (R002/R001)	573 980,29	2 431 565,52	3 005 545,81
B	Affectation résultat 2017			0,00
C	Recettes de l'exercice 2018	713 000,83	140 340,40	853 341,32
D=A+B+C	Total recettes 2018	1 286 981,12	2 571 906,01	3 858 887,13
E	Dépenses de l'exercice 2018	640 141,88	930 614,71	1 570 756,59
F	Report résultat 2017 (D001)			0,00
G=E+F	Total dépenses 2018	640 141,88	930 614,71	1 570 756,59
H=D-G	Résultat brut de clôture de l'exercice 2018	646 839,24	1 641 291,30	2 288 130,54
I	Restes à réaliser Recettes			0,00
J	Dépenses		100 000,00	100 000,00
K=I-J	Solde	0,00	-100 000,00	-100 000,00
L=H K	Résultat net de clôture de l'exercice 2018	646 839,24	1 541 291,30	2 188 130,54

	Budget Consolidé (Budget Principal+ Budgets Annexe s)	(1) Fonctionnement	(2) Investissement	(3)=(1)+(2) Total
A	Report résultat 2017 (R002)	26 403 851,25	17 448 083,72	43 851 934,97
B	Affectation résultat 2017	0,00	16 060 016,03	16 060 016,03
C	Recettes de l'exercice 2018	106 202 085,07	21 103 077,39	127 305 162,46
D=A+B+C	Total recettes 2018	192 605 936,32	38 611 177,14	231 217 113,46
E	Dépenses de l'exercice 2018	141 903 920,58	61 616 308,90	203 520 229,48
F	Report résultat 2017(D001)	0,00	6 993 879,76	6 993 879,76
G=E+F	Total dépenses 2018	141 903 920,58	68 610 188,66	210 514 109,24
H=D-G	Résultat brut de clôture de l'exercice 2018	50 702 015,74	-30 000 011,52	20 702 004,22
I	Restes à réaliser Recettes	0,00	2 952 284,65	2 952 284,65
J	Dépenses	1 205 971,03	7 054 454,92	8 260 425,95
K=I-J	Solde	-1 205 971,03	-4 102 170,27	-5 308 141,30
L=H K	Résultat net de clôture de l'exercice 2018	49 496 044,71	-18 102 181,79	31 393 862,92

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération,

Le Président ayant quitté la séance, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 03/06/2019

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes
- Vote les comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes dont les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont conformes au compte de gestion du budget principal et des budgets annexes (voir annexe)
- Vote les comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes, après avoir examiné sa conformité avec le compte administratif
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA Lens-Lievin

Utilisateur : WebDelib Connecteur

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	C190619_D025
Date de la décision:	2019-06-19 00:00:00+02
Objet:	Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion 2018
Documents papiers complémentaires:	OUI
Classification matières/sous-matières:	7.1.2 - Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du CG)
Identifiant unique:	062-246200364-20190619-C190619_D025-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
062-246200364-20190619-C190619_D025-DE-1-1_0.xml	text/xml	929
nom de original:		
D_556.pdf	application/pdf	366820
nom de métier:		
99_DE-062-246200364-20190619-C190619_D025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	366820

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2019 à 11h35min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2019 à 11h35min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2019 à 11h35min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 juin 2019 à 11h35min57s	Reçu par le MI le 2019-06-28